

Amendement 2

Adam Jarubas, Esther de Lange, Peter Liese, Pablo Arias Echeverría, Anna-Michelle Asimakopoulou, Isabel Benjumea Benjumea, Tom Berendsen, Stefan Berger, Alexander Bernhuber, Vasile Blaga, Andrea Bocskor, Ioan-Rareş Bogdan, Daniel Buda, Cristian-Silviu Buşoi, Jerzy Buzek, Maria da Graça Carvalho, Daniel Caspary, Arnaud Danjean, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Herbert Dorfmann, Jarosław Duda, Christian Ehler, Rosa Estaràs Ferragut, Gheorghe Falcă, Markus Ferber, Tomasz Frankowski, Kinga Gál, José Manuel García-Margallo y Marfil, Sunčana Glavak, Enikő Győri, András Gyürk, Andrzej Halicki, Christophe Hansen, Mircea-Gheorghe Hava, Niclas Herbst, Krzysztof Hetman, György Hölvényi, Danuta Maria Hübner, Lívia Járóka, Jarosław Kalinowski, Othmar Karas, Arba Kokalari, Ewa Kopacz, Ádám Kósa, Georgios Kyrtos, David Lega, Janusz Lewandowski, Norbert Lins, Antonio López-Istúriz White, Antonius Manders, Marian-Jean Marinescu, Fulvio Martusciello, Gabriel Mato, Eva Maydell, Liudas Mažylis, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Dolors Montserrat, Dan-Ştefan Motreanu, Siegfried Mureşan, Angelika Niebler, Gheorghe-Vlad Nistor, Jan Olbrycht, Aldo Patriciello, Markus Pieper, Jessica Polfjärd, Christian Sagartz, Massimiliano Salini, Ernő Schaller-Baross, Simone Schmiedtbauer, Christine Schneider, Annie Schreijer-Pierik, Sven Schulze, Ralf Seekatz, Radosław Sikorski, Sven Simon, Maria Szyrak, Ivan Štefanec, Riho Terras, Barbara Thaler, Tomas Tobé, Eugen Tomac, Romana Tomc, Edina Tóth, László Trócsányi, Tom Vandenkendelaere, Loránt Vincze, Henna Virkkunen, Marion Walsmann, Jürgen Warborn, Iuliu Winkler, Angelika Winzig, Javier Zarzalejos

Rapport

A9-0019/2021

Yannick Jadot

Mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC
(2020/2043(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 12***Proposition de résolution*

12. considère que, pour prévenir d'éventuelles distorsions sur le marché intérieur et le long de la chaîne de valeur, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait couvrir toutes les importations de produits couverts par le SEQE de l'UE, y compris lorsqu'ils sont incorporés dans des produits intermédiaires ou finaux; **souligne que, dans une première phase (dès 2023) et à la suite d'une analyse d'impact, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait couvrir le secteur de l'électricité et**

Amendement

12. considère que, pour prévenir d'éventuelles distorsions sur le marché intérieur et le long de la chaîne de valeur, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait couvrir toutes les importations de produits **sélectionnés parmi ceux** couverts par le SEQE de l'UE, y compris lorsqu'ils sont incorporés dans des produits intermédiaires ou finaux; souligne que, dans une première phase (dès 2023) et à la suite d'une analyse d'impact, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait couvrir le secteur de

les secteurs industriels à forte intensité d'énergie tels que ceux du ciment, de l'acier, de l'aluminium, du raffinage de pétrole, du papier, du verre, des produits chimiques et des engrais, qui continuent de bénéficier de quotas gratuits en quantités importantes et représentent encore 94 % des émissions industrielles de l'Union;

l'électricité et les secteurs industriels à forte intensité d'énergie;

Or. en

Amendement 3

Adam Jarubas, Esther de Lange, Peter Liese, Pablo Arias Echeverría, Anna-Michelle Asimakopoulou, Isabel Benjumea Benjumea, Tom Berendsen, Stefan Berger, Alexander Bernhuber, Vasile Blaga, Andrea Bocskor, Ioan-Rareş Bogdan, Daniel Buda, Cristian-Silviu Buşoi, Jerzy Buzek, Maria da Graça Carvalho, Daniel Caspary, Arnaud Danjean, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Herbert Dorfmann, Jarosław Duda, Christian Ehler, Rosa Estaràs Ferragut, Gheorghe Falcă, Markus Ferber, Tomasz Frankowski, Kinga Gál, José Manuel García-Margallo y Marfil, Sunčana Glavak, Enikő Győri, András Gyürk, Andrzej Halicki, Christophe Hansen, Mircea-Gheorghe Hava, Niclas Herbst, Krzysztof Hetman, György Hölvényi, Danuta Maria Hübner, Lívia Járóka, Jarosław Kalinowski, Othmar Karas, Arba Kokalari, Ewa Kopacz, Ádám Kósa, Georgios Kyrtzos, David Lega, Janusz Lewandowski, Norbert Lins, Antonio López-Istúriz White, Antonius Manders, Marian-Jean Marinescu, Fulvio Martusciello, Gabriel Mato, Eva Maydell, Liudas Mažylis, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Dolors Montserrat, Dan-Ştefan Motreanu, Siegfried Mureşan, Angelika Niebler, Gheorghe-Vlad Nistor, Jan Olbrycht, Aldo Patriciello, Markus Pieper, Jessica Polfjärd, Christian Sagartz, Massimiliano Salini, Ernő Schaller-Baross, Simone Schmiedtbauer, Christine Schneider, Annie Schreijer-Pierik, Sven Schulze, Ralf Seekatz, Radosław Sikorski, Sven Simon, Maria Szyrak, Ivan Štefanec, Riho Terras, Barbara Thaler, Tomas Tobé, Eugen Tomac, Romana Tomc, Edina Tóth, László Trócsányi, Tom Vandenkendelaere, Loránt Vincze, Henna Virkkunen, Marion Walsmann, Jürgen Warborn, Iuliu Winkler, Angelika Winzig, Javier Zarzalejos.

Rapport

A9-0019/2021

Yannick Jadot

Mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC
(2020/2043(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 22***Proposition de résolution*

22. exige que l'accord de Paris et **son objectif de 1,5 °C** figurent parmi les grands principes directeurs de la politique commerciale, auxquels toutes les initiatives en matière de commerce ainsi que leurs instruments de politique doivent être ajustés, par exemple en intégrant ce principe comme élément essentiel des accords de libre-échange (ALE); est convaincu qu'une politique commerciale ainsi conçue peut fortement contribuer à orienter les économies vers la

Amendement

22. exige que l'accord de Paris et **ses objectifs** figurent parmi les grands principes directeurs de la politique commerciale, auxquels toutes les initiatives en matière de commerce ainsi que leurs instruments de politique doivent être ajustés, par exemple en intégrant ce principe comme élément essentiel des accords de libre-échange (ALE); est convaincu qu'une politique commerciale ainsi conçue peut fortement contribuer à orienter les économies vers la

décarbonation pour atteindre les objectifs climatiques fixés dans l'accord de Paris et le pacte vert pour l'Europe;

décarbonation pour atteindre les objectifs climatiques fixés dans l'accord de Paris et le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 4

Adam Jarubas, Esther de Lange, Peter Liese, Pablo Arias Echeverría, Anna-Michelle Asimakopoulou, Isabel Benjumea Benjumea, Tom Berendsen, Stefan Berger, Alexander Bernhuber, Vasile Blaga, Andrea Bocskor, Ioan-Rareş Bogdan, Daniel Buda, Cristian-Silviu Buşoi, Jerzy Buzek, Maria da Graça Carvalho, Daniel Caspary, Arnaud Danjean, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Herbert Dorfmann, Jarosław Duda, Christian Ehler, Rosa Estaràs Ferragut, Gheorghe Falcă, Markus Ferber, Tomasz Frankowski, Kinga Gál, José Manuel García-Margallo y Marfil, Sunčana Glavak, Enikő Győri, András Gyürk, Andrzej Halicki, Christophe Hansen, Mircea-Gheorghe Hava, Niclas Herbst, Krzysztof Hetman, György Hölvényi, Danuta Maria Hübner, Lívia Járóka, Jarosław Kalinowski, Othmar Karas, Arba Kokalari, Ewa Kopacz, Ádám Kósa, Georgios Kyrtos, David Lega, Janusz Lewandowski, Norbert Lins, Antonio López-Istúriz White, Antonius Manders, Marian-Jean Marinescu, Fulvio Martusciello, Gabriel Mato, Eva Maydell, Liudas Mažylis, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Dolors Montserrat, Dan-Ştefan Motreanu, Siegfried Mureşan, Angelika Niebler, Gheorghe-Vlad Nistor, Jan Olbrycht, Aldo Patriciello, Markus Pieper, Jessica Polfjärd, Christian Sagartz, Massimiliano Salini, Ernő Schaller-Baross, Simone Schmiedtbauer, Christine Schneider, Annie Schreijer-Pierik, Sven Schulze, Ralf Seekatz, Radosław Sikorski, Sven Simon, Maria Spyraki, Ivan Štefanec, Riho Terras, Barbara Thaler, Tomas Tobé, Eugen Tomac, Romana Tomc, Edina Tóth, László Trócsányi, Tom Vandenkendelaere, Loránt Vincze, Henna Virkkunen, Marion Walsmann, Jörgen Warborn, Iuliu Winkler, Angelika Winzig, Javier Zarzalejos

Rapport

A9-0019/2021

Yannick Jadot

Mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC
(2020/2043(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 28***Proposition de résolution*

28. souligne le principe de non-discrimination prévu à l'article III du GATT; souligne que le traitement identique des importations et de la production nationale est un critère essentiel pour garantir la compatibilité de toute mesure avec les règles de l'OMC; souligne que le CBAM devrait *constituer une alternative aux mesures actuelles en matière de fuite de carbone prévues par le droit de l'Union dans les secteurs couverts par le SEQE de l'UE, dans la mesure où*

Amendement

28. souligne le principe de non-discrimination prévu à l'article III du GATT; souligne que le traitement identique des importations et de la production nationale est un critère essentiel pour garantir la compatibilité de toute mesure avec les règles de l'OMC; souligne que le CBAM devrait *créer* des conditions de concurrence équitables entre les producteurs de l'Union et de pays tiers grâce à l'application d'une taxe *équivalente au SEQE* sur les émissions de

il créerait des conditions de concurrence équitables entre les producteurs de l'Union et de pays tiers grâce à l'application d'une taxe sur les émissions de carbone intégrées de tous les produits de ces secteurs, quelle que soit leur origine, garantissant ainsi une protection totale contre la fuite de carbone pour l'industrie européenne et évitant les transferts d'émissions vers des pays tiers; relève que la mise en œuvre du CBAM devrait ***donc aller de pair avec la suppression progressive, parallèle, rapide et totale à terme de ces mesures pour les secteurs concernés, afin d'éviter*** une double protection des installations de l'Union, tout en évaluant l'impact sur les exportations et les secteurs dépendants tout au long de la chaîne de valeur; souligne que la conception du CBAM devrait respecter un principe simple selon lequel une tonne de carbone ne devrait pas être protégée deux fois;

carbone intégrées de tous les produits ***importés*** de ces secteurs, quelle que soit leur origine, garantissant ainsi une protection totale contre la fuite de carbone pour l'industrie européenne et évitant les transferts d'émissions vers des pays tiers; relève que la mise en œuvre du CBAM devrait ***éviter*** une double protection des installations de l'Union, tout en évaluant l'impact sur les exportations et les secteurs dépendants tout au long de la chaîne de valeur; souligne que la conception du CBAM devrait respecter un principe simple selon lequel une tonne de carbone ne devrait pas être protégée deux fois;

Or. en